

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

الهيئة الصحية العالمية  
المكتب الإقليمي لشرق البحر الأبيض

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

REGIONAL OFFICE FOR THE  
EASTERN MEDITERRANEAN

BUREAU RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

COMITE REGIONAL DE LA  
MEDITERRANEE ORIENTALE

EM/RC11/11  
le 1er juillet 1961

Onzième Session

ORIGINAL: ANGLAIS

Point 8 de l'ordre du jour

#### DESIGNATION DU DIRECTEUR REGIONAL

Aux termes de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, le chef du Bureau régional est le Directeur régional, nommé par le Conseil exécutif en accord avec le Comité régional.

Le Dr A. H. Taba, à la suite de sa désignation, en 1956, par le Comité régional de la Méditerranée orientale, a été nommé Directeur régional, à partir du 1er septembre 1957, par le Conseil exécutif, lors de sa Dix-Neuvième Session (Résolution EB19.R.31), pour une période de cinq ans.

Pour permettre au Conseil exécutif d'examiner, au cours de sa Vingt-Neuvième Session, en janvier prochain, la décision à prendre à l'expiration du contrat du Dr Taba, en août 1962, le Comité régional devra, à sa Onzième Session, aborder l'examen de cette question, et formuler ses recommandations, qui seront ensuite soumises au Conseil exécutif.